

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MARS 2022

L'An deux mil vingt-deux, le seize mars à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le dix mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame AUGÉ, maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 14

Nombre de membres votants : 14

Nombre de membres présents : AUGÉ Michèle, LABBÉ Jean-Marc, TREMBLAY Claudette, VERNA-GUILLO Agnès, FRAIN Dominique, MÉSANGE Gilles, GUILLANEUF Élodie, POULEAU Laurent, DUPAS Brigitte, DE FLORIS Quentin, LEMAIRE Valérie, SERGENT Joël, MICHENET Sylvie, COLAS Myriam

Secrétaire de séance : LEMAIRE Valérie

Ordre du jour :

- 1) Fermeture de classe et fusion des directions du RPI d'Herbault
- 2) Règlement d'utilisation de la salle des fêtes
- 3) Mandat de vente simple des lots 2 à 6 du lotissement Etang Rondeau à l'agence immobilière 4%
- 4) Création d'une unité de méthanisation à Fossé – avis sur le plan d'épandage
- 5) Débat d'orientation budgétaire
- 6) Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal
- 7) Compte rendu de commissions
- 8) Questions diverses

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 22 février 2022.

➤ **Délibération 2022-03-16-01 : Fusion des deux écoles d'Herbault**

Lors d'une réunion rassemblant les maires du RPI et les directrices actuelles de l'école maternelle et de l'école élémentaire du RPI d'Herbault, la question d'une fusion des deux écoles a été abordée.

Etant donné qu'un poste est supprimé à l'école maternelle pour la rentrée 2022-2023, l'enseignant ayant en charge la classe de maternelle aurait donc un triple niveau avec un effectif important.

La gestion de la direction de l'école maternelle rajouterait donc une charge de travail pour cet enseignant.

Après discussion, les maires du RPI ainsi que les directrices, vu la situation, ont à l'unanimité exprimé la volonté de fusionner les écoles maternelles et primaires du RPI d'Herbault.

Il est demandé au conseil municipal de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de demander à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Loir-et-Cher la fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire du RPI d'Herbault pour la rentrée scolaire 2022-2023.

➤ **Délibération 2022-03-16-02 : Approbation du règlement d'utilisation de la salle des fêtes d'Herbault**

Madame le Maire explique que la salle des fêtes peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences (associations, écoles, centre de loisirs, institutions publiques, organisateurs de spectacles et particuliers).

Les modalités d'utilisation de cet équipement qu'il soit loué, prêté ou mis à disposition, doivent être définies.

Vu la proposition de règlement intérieur de la salle des fêtes établi par la commission loisirs,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants :

– Approuve les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe.

➤ **Délibération 2022-03-16-03 : Autorisation de signature d'un mandat simple avec l'agence immobilière 4% pour la vente des lots 2 à 6 du lotissement Etang Rondeau**

Madame le Maire fait part de la possibilité de signer un mandat simple de vente avec l'agence immobilière 4% pour la vente de cinq terrains du lotissement Etang Rondeau pour une durée d'un an.

- lot n°2 de 590m² = 42 000€
- lot n°3 de 588m² = 42 000€
- lot n°4 de 590m² = 42 000€
- lot n°5 de 593m² = 42 000€
- lot n°6 de 590m² = 42 000€

Les modalités proposées par l'agence immobilière 4%, Place Schneider, 6 avenue Maunoury, 41000 Blois, et représentée par Monsieur Thomas PILLEFER, sont les suivantes :

Le montant des honoraires en cas de vente s'élève à 5 760 € par terrain et sont à la charge de l'acquéreur. Le prix d'affichage par terrain sera de 47 760 € TTC (42 000 € net vendeur + 5 760 € de frais d'agence).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, des membres votants :

- approuve les modalités du mandat simple de vente proposé par l'agence immobilière 4% pour les cinq lots précités,

- autorise Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

➤ **Délibération 2022-03-16-04 : Création d'une unité de méthanisation – avis sur le plan d'épandage**

Exposé :

La SAS Métha-Blois-Nord a déposé une demande d'enregistrement auprès de la Préfecture de Loir-et-Cher, en vue de la création d'une unité de méthanisation sur un terrain non agricole de la zone Eurovia, située dans le lieu-dit de Bel Air à Fossé. Les résidus issus du fonctionnement de cette installation seront valorisés par épandage sur 32 communes du Loir-et-Cher et une commune d'Indre-et-Loire.

Le projet est soumis à autorisation d'exploiter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement. Il fait l'objet d'une enquête publique qui se déroule du 7 mars 2022 au 7 avril 2022, dont le siège est à la mairie de Fossé.

La commune d'Herbault est comprise dans le périmètre du plan d'épandage des digestats, le conseil municipal est sollicité pour émettre un avis sur le projet conformément aux dispositions de l'article R.512-46-11 du code de l'environnement.

Présentation du projet :

Le projet est financé par 20 agriculteurs qui détiennent 67% des parts de la SAS MéthaBloisNord. Agglopolys, la commune de Fossé et Énergie Partagée ont investi également des parts pour représenter les collectivités et les citoyens. Le projet sera présidé par un agriculteur.

Le collectif, composé à 50 % de jeunes agriculteurs, souhaite s'investir dans une agriculture plus respectueuse de l'environnement. Le projet de méthanisation a pour objectif de favoriser la transition écologique des exploitations en réduisant les apports d'engrais chimiques et l'usage des pesticides. Trois exploitations sont actuellement en conversion totale ou partielle en agriculture biologique.

Le fonctionnement de l'unité de méthanisation :

- 1/collecte de résidus de cultures céréalières, fumier, lisier de porcheries et biodéchets (pas de déchets industriels, pas de boues de stations d'épuration, pas de déchets de métaux lourds) ;
- 2/ méthanisation (la production est placée dans un digesteur en vue de sa fermentation) ;
- 3/ production de biogaz (énergie renouvelable injectée dans le réseau GRDF permettant de chauffer 2500 foyers blésois) et de digestats (fertilisant utilisable en agriculture biologique) ;
- 4/ épandage des digestats solides et liquides sur les terres agricoles exploitées par le collectif d'agriculteurs des 32 communes.

Les habitations sont situées à plus de 250m de l'unité de méthanisation (la plus proche est à 300 mètres). Les matières traitées dans le méthaniseur seront stockées de manière à ne pas déclencher leur processus de fermentation avant incorporation dans le digesteur. Le site est conçu pour éviter la création d'odeurs. Le bâtiment servant au stockage sera recouvert de panneaux photovoltaïques. Une intégration paysagère est prévue avec la création d'un talus et l'installation d'une haie autour du site. Deux emplois seront créés.

Plan d'épandage :

Pas d'épandage prévu dans les parcelles situées dans un périmètre de protection rapprochée de captage d'alimentation eau potable ou de cours ou plan d'eau qui représentent 174 hectares sur les 2 930 hectares mis à disposition.

Augmentation de la circulation de poids lourds, pour la commune d'Herbault, cela représente 44 semi-remorques par an.

Petite odeur à l'épandage à une distance de 3 à 5 mètres (la méthanisation permet d'améliorer la cohabitation des exploitations agricoles avec les habitants et présente moins de nuisance que l'épandage de fumiers, lisiers ou boues de stations d'épuration).

Pour la commune d'Herbault, il est prévu un épandage sur le secteur nord de la commune sur les terres de l'exploitant SCEA POULEAU sur une surface de 74 hectares. Quant au possible nuisances olfactives, aucun riverain n'habite à proximité du site concerné par le plan d'épandage.

Vu l'arrêté préfectoral portant ouverture d'une enquête publique du 7 mars au 7 avril 2022 stipulant que le Conseil municipal de chaque commune où a été déposé le dossier est appelé à donner son avis sur le projet dès l'ouverture de la consultation,

Considérant que la SAS MéthaBloisNord présente dans son dossier des éléments relatifs aux mesures de prévention et de protection mises en place pour limiter les risques sanitaires liés à l'épandage,

Considérant que le développement des énergies renouvelables est une nécessité pour la France, que la région centre doit jouer un rôle dans la transition énergétique et que la méthanisation est une technologie maîtrisée et très présente dans d'autres régions d'Europe,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des 13 votants (Laurent Pouleau intéressé à l'affaire n'a pas participé au vote) ;

- prononce un avis favorable à l'installation d'un méthaniseur à Fossé et au plan d'épandage associé.

➤ Finances - débat d'orientation budgétaire 2022

Le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires envisagées par la commune en 2022 portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement.

Face aux incertitudes liées au contexte de guerre en Ukraine, l'envol du prix de l'électricité et du gaz, l'augmentation des fournitures et les revalorisations des rémunérations du personnel peuvent représenter l'équivalent de l'épargne brute de la collectivité. Des économies devront être effectuées sur d'autres postes.

Par ailleurs, les recettes de fonctionnement sont calculées à la baisse (vacance des logements communaux et remboursement moindre par le prestataire de restauration scolaire du personnel mis à disposition). Une augmentation des taux de taxes foncières est envisagée.

Le principal investissement pour l'année 2022, s'agissant de la réfection de la rue du Moulin à Vent, est maintenu. Les travaux estimés à 220 000 € ttc seront financés par de l'excédent budgétaire et par une subvention de 30 000 € octroyée par le Conseil départemental au titre de la DSR.

Un audit énergétique sera réalisé sur l'ensemble des bâtiments communaux financé à 50% par des subventions.

➤ **Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal**

RAS

➤ **Compte rendu de commissions**

RAS

➤ **Questions diverses**

- Prévission des effectifs de l'école publique d'Herbault pour l'année 2022-2023 :
 - en maternelle : petite section (7) moyenne section (4) grande section (13)
 - en élémentaire : 91
- Point de collecte à la mairie des dons de 1^{ère} nécessité à destination du peuple ukrainien. Ils seront ensuite acheminés sur Blois par les élus.
- Proposition d'accueil des réfugiés ukrainiens, registre tenu en mairie.
- Lecture du courrier de l'association Gym et Loisirs aux membres du Conseil municipal concernant une initiative mise en place pour la collecte de dons.
- Containers de tri : des bacs jaunes seront livrés entre juillet et décembre à chaque foyer.
- Recrutement d'un contractuel pour remplacer temporairement un agent des services techniques en arrêt maladie.
- Quentin de Floris informe le Conseil municipal du souhait des commerçants du centre Bourg de libérer des places de stationnement autour de la place de l'Hôtel de ville.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.